



Madame la Présidente,  
Madame la secrétaire générale,  
Madame la directrice de la DRH,  
Mesdames et Messieurs de l'administration,

L'ensemble des mandatés de la F3SCT centrale souhaite vous faire part de revendications communes en faveur du Service d'Accompagnement et de Médiation (SAM).

Nous sommes convaincus que ces revendications sont légitimes et s'inscrivent dans la logique d'une amélioration des conditions de travail des agents de la Ville de Paris.

Le SAM est un service essentiel pour les agents qui rencontrent des difficultés au travail, qu'elles soient individuelles ou collectives. Il intervient notamment sur les situations de harcèlement moral, de discrimination, de conflit au travail, ou encore de risques psychosociaux.

Le renforcement des effectifs du SAM permettrait d'améliorer son action et de répondre plus efficacement aux besoins des agents.

Cela permettrait notamment au SAM d'intervenir plus fréquemment sur des collectifs de travail en difficulté, et de limiter les temps d'attentes, encore trop long, ce qui est essentiel pour prévenir les risques psychosociaux.

Nous préconisons aussi l'accès à une équipe de médiatrices ou médiateurs diplômés qui pourraient être à la disposition des agents et/ou des directions en amont des demandes de sanctions ou conflits. Aujourd'hui la médiation est utilisée dans tous les domaines, familiaux, juridique, professionnels avec un seul diplôme reconnu par l'éducation nationale.

Par ailleurs, la réévaluation des salaires des agents du SAM contribuerait à améliorer l'attractivité du service et à attirer des professionnels qualifiés.

Nous pensons qu'il est plus que nécessaire, que la DRH programme rapidement un concours de psychologue, nous en avons plus que besoin, et cela dans tous les services de la ville de Paris.

De plus, nous souhaitons une lettre de cadrage de la Maire de Paris garantissant l'autonomie du SAM. Il doit pouvoir exercer son activité en toute liberté, sans pression aucune.

Enfin, la F3SCT centrale préconise que le SAM soit rattaché à la médecine du travail. Cette solution permettrait de garantir l'approche clinique du SAM et de faciliter la coordination entre les deux services, d'autant que bien souvent le service de médecine préventive oriente les agents vers le SAM et réciproquement.

En conclusion, les demandes de la F3SCT centrale nous paraissent des revendications justes et nécessaires. Elles contribueraient à améliorer les conditions de travail des agents de la Ville de Paris et à prévenir les risques psychosociaux.

Nous sommes convaincus que vous entendrez nos revendications et que vous prendrez les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre.

Merci de votre attention.

Les mandatés de la F3SCT centrale

Paris, le 24 janvier 2024